

# Charte de Déontologie

Vision, valeurs, missions, éthique de fonctionnement.

## 1. Notre Vision

BSF œuvre pour que chaque femme et chaque homme, à travers le monde, puisse vivre dignement et s'épanouir à travers un accès facilité, ouvert et libre aux bibliothèques, à l'information et à l'éducation et ce, dans un souci constant de promotion de la diversité culturelle.

## 2. Nos Valeurs

Les bibliothèques sont pour les plus démunis des lieux d'ouverture sur le monde, d'accès à l'information, à la créativité, à l'éducation et à la culture sans équivalent. Elles constituent donc pour l'avenir un lieu décisif de l'exercice de la démocratie et pour le développement des Hommes et des sociétés.

À travers son action en faveur des bibliothèques, BSF défend les valeurs suivantes :

- **La liberté d'accès à l'information est un droit fondamental.** Ce droit s'exprime à travers la liberté et la capacité pour chacun d'accéder à une information ouverte et de qualité mais aussi la capacité de contribuer à la création de contenus.
- **L'éducation est un levier central de l'émancipation et du développement des Hommes et des sociétés,** en cela qu'elle permet l'élévation de chacun, le développement de l'esprit critique, la créativité, la capacité d'entreprendre, la justice et l'établissement de sociétés libres et démocratiques.
- **Le partenariat et la co-construction des projets avec les acteurs locaux,** dans le respect de leurs cultures, de leurs pratiques et de leurs croyances, sont les prérequis à l'établissement d'actions pérennes et ancrées dans les territoires.
- **La diversité culturelle est une richesse à préserver.** BSF respecte et promeut la diversité linguistique, l'édition locale, les industries créatives dans les pays dans lesquels elle intervient et n'impose jamais de contenus (qu'il s'agisse de livres ou de ressources numériques) à un partenaire.
- **L'innovation est au cœur de tout projet de transformation sociale.** L'innovation, l'expérimentation, l'évaluation et la recherche d'un impact durable de ses projets pour les populations locales sont inscrites dans l'ADN de BSF. Pour autant, BSF reconnaît l'importance du support papier pour l'apprentissage de la lecture et plaide en faveur d'une articulation intelligente entre papier et numérique.

## 3. Nos Missions

Bibliothèques Sans Frontières est une Organisation Non Gouvernementale qui agit pour **l'accès à l'information et à l'éducation et la promotion des cultures locales à travers la création, l'appui et le développement des bibliothèques.**

À travers son action, elle a un impact transversal sur l'ensemble des objectifs de développement du millénaire, depuis l'élimination de l'extrême pauvreté jusqu'à l'amélioration de la santé ou de l'accès au droit, en passant par l'éducation pour tous.

Pour cela, **BSF invente la bibliothèque du 21<sup>e</sup> siècle** autour de 3 grandes composantes : (1) les infrastructures et outils, (2) les contenus et (3) les processus de transformation sociales à l'œuvre dans la bibliothèque :

1. **La conception et le déploiement d'outils et d'infrastructures qui constituent l'espace-temps de la bibliothèque** : ces outils et infrastructures peuvent être physiques (bâtiments, bibliothèques mobiles, Ideas Box, KoomBook) mais également numériques (plateforme web, bibliothèques numériques, etc.). BSF crée des outils et accompagne les bibliothèques existantes dans la refonte et le développement de leurs infrastructures.
2. **La création et la curation de collections et de contenus nouveaux et existants qui renforcent la bibliothèque dans son rôle de passeur de savoir et d'informations de qualité.** Pour ce faire BSF :
  - o Crée des contenus pédagogiques et informationnels qu'elle met à disposition des usagers à travers internet ou de ses bibliothèques partenaires ;
  - o Identifie, sélectionne, regroupe et organise (*curation*) des contenus existants (à travers sa mission collecte pour les livres et documents papier et à travers des partenariats pour les contenus numériques) pour alimenter les catalogues de ses bibliothèques partenaires et des outils qu'elle crée.
  - o Soutient les bibliothèques dans leur mission pour stimuler la production décentralisée de contenus et le partage de savoir par leurs usagers et promeut les filières du livre et les industries créatives et éducatives locales.
3. **Le développement du savoir-faire et des capacités des bibliothèques en matière de transformation sociale.** Cela passe par l'expérimentation de projets innovants en bibliothèque, leur extension à large échelle, le transfert de compétences à travers le conseil et la formation des acteurs locaux pour l'augmentation de leur impact, l'évaluation et la capitalisation, ainsi que des actions de plaidoyer et de sensibilisation. BSF a créé, accompagné et/ou formé plus de 300 bibliothèques depuis sa création.

## **4. Responsabilité sociale et environnementale**

BSF s'engage pour la diversité et la parité à travers ses recrutements. Elle veille à ce qu'aucune discrimination ne soit faite lors des recrutements.

BSF s'engage pour un développement durable. Elle veille à ce que les meilleures pratiques en termes de développement durable soient appliquées dans le cadre de la mise en œuvre des projets.

## **5. Les relations avec les parties prenantes :**

### **5.1 Relations avec les partenaires financiers :**

BSF s'engage à :

- Utiliser les fonds obtenus par les pouvoirs publics ou les bailleurs privés pour la bonne réalisation ou l'avancement du projet prévu, et selon la convention de partenariat définie entre les deux parties.
- À informer ses partenaires financiers de la réalisation des objectifs du projet subventionné par un rapport narratif et financier.
- À garantir la transparence de ses comptes.

## **5.2 Relations avec les partenaires opérationnels :**

BSF s'engage à :

- Écrire et signer une convention de partenariat définissant les modalités de l'accord.
- Correspondre régulièrement avec les partenaires pour la bonne mise en œuvre et le suivi des projets.

## **5.3. Relations avec les entreprises dans un but de mécénat de compétences :**

BSF s'engage à :

- Mentionner le nom du mécène sur les différents supports de communication du projet et dans la liste des partenaires de l'association.

Le mécène quant à lui :

- S'engage à soutenir l'association dans la réalisation d'un projet et selon les modalités de la convention de mécénat signée.
- A le choix de la mise à disposition du personnel intervenant.

## **5. 4. Relations avec les salariés :**

BSF s'engage à :

- Signer et respecter le contrat de travail en y définissant précisément les conditions (temps de travail, missions réalisées, couverture et assurance).
- Respecter le droit du travail en vigueur dans le pays concerné, et la convention collective française.
- Donner un environnement de travail confortable et favorable.
- Offrir les formations nécessaires.

Les salariés s'engagent à :

- Respecter la charte déontologique dans le cadre de leur contrat de travail.
- Respecter les valeurs de BSF et la confidentialité.

## **5.5 Relations avec les volontaires/ services civiques :**

BSF s'engage à :

- Signer le contrat d'engagement en y définissant précisément les conditions (temps consacré, missions réalisées, couverture).
- Sensibiliser chaque volontaire aux valeurs et missions de l'ONG.
- Offrir l'encadrement, l'accompagnement, la formation et le soutien dont le volontaire aura besoin au cours de son contrat d'engagement.
- Déterminer les tâches réalisées par le volontaire et veiller à leur accomplissement.
- Donner un environnement de volontariat confortable et favorable.

Le volontaire en service civique s'engage à :

- S'impliquer au sein de l'équipe, respecter les tâches qui lui sont confiées et en rendre compte.
- Accepter un encadrement et une formation.
- Travailler en équipe et collaborer avec les membres de l'ONG.

#### **5.6 Relations avec les stagiaires :**

BSF s'engage à :

- Signer la convention de stage en y définissant précisément les conditions (temps consacré, missions réalisées).
- Sensibiliser chaque stagiaire aux valeurs et missions de l'ONG.
- Offrir l'encadrement, l'accompagnement, la formation et le soutien auxquels le stagiaire a le droit au cours de son stage.
- Déterminer les tâches réalisées par le stagiaire et veiller à leur accomplissement.
- Donner un environnement de volontariat confortable et favorable.

Le stagiaire s'engage à :

- S'impliquer au sein de l'équipe, respecter les tâches qui lui sont confiées et en rendre compte.
- Accepter un encadrement et une formation.
- Travailler en équipe et collaborer avec les membres de l'ONG.

#### **5.7 Relations avec les bénévoles :**

BSF s'engage à :

- Organiser des missions d'information toutes les semaines.
- Signer une convention de bénévolat.
- Informer le bénévole et lui délivrer le guide du bénévolat.
- Accompagner le bénévole, le sensibiliser aux missions de BSF, notamment au cycle du don du livre.

Le bénévole s'engage à :

- Respecter les valeurs et les missions de BSF.
- Être responsable de la promotion du discours de l'association et agir avec discrétion.
- Prévenir de son désengagement.

#### **5.8 Relations avec les bénéficiaires des projets :**

BSF s'engage à :

- Évaluer les besoins des bénéficiaires en amont du projet par une collecte de données sociodémographiques.
- Répondre aux besoins des bénéficiaires et suivre l'avancement des projets par des évaluations quantitatives et qualitatives.

#### **5.9 Relations avec les donateurs :**

BSF s'engage à :

- Informer les donateurs sur le cycle de don de livre.

- Respecter la charte du don du livre<sup>1</sup>.
- N'utiliser les livres donnés que conformément à l'objet prévu par ses missions d'intérêt général.

#### **5.10 Relations avec les bibliothèques et centres culturels soutenus :**

BSF s'engage à :

- Définir et encadrer ses relations avec des conventions de partenariat.
- S'assurer que les bibliothèques réceptrices des ouvrages s'engagent à ne pas en tirer profit d'une quelconque manière, ni à les redistribuer de manière gratuite ou payante.

## **6. Règles de conduite en matière de collecte de dons financiers**

BSF propose aux individus partageant ses valeurs et souhaitant s'impliquer dans une cause de solidarité internationale de faire un don à l'association, ou d'y adhérer. Les dons financiers perçus sont affectés aux activités de BSF. Il est possible de faire un don directement aux projets spécifiques notamment Ideas Box et Khan Academy.

#### **Message et supports :**

La responsable de la communication et de la vie associative, en charge de la mission collecte de BSF, répertorie les dons et les adhésions. Le contenu et la forme du message sont vérifiés et validés par le Directeur et le Président.

Toute personne souhaitant faire un don à BSF peut le faire par voie électronique par chèque, liquide, virement, prélèvement automatique ou remplir un bulletin d'adhésion pour participer à la vie de l'association. Les bulletins font l'objet de dépôts légaux. Les donateurs reçoivent un reçu fiscal. BSF respecte la vie privée de ses donateurs : leurs coordonnées ne sont pas diffusées.

#### **Les principes déontologiques :**

BSF est à l'écoute des donateurs : l'association répond aux questions, demandes ou réclamations de ces derniers.

BSF ne dispose pas de principes d'opposition. Toutefois, si une entreprise ou autre donateur ne suit pas la même éthique que BSF, l'association peut s'opposer à recevoir le don : cette procédure est traitée au cas par cas. La direction se prononce sur l'acceptation ou le refus du don. Au-delà de la somme de 10 000€, le bureau du Conseil d'administration se prononce pour l'approbation du don de particuliers.

## **7. Transparence financière :**

BSF publie sur son site internet ses rapports d'activité annuels, présentant l'ensemble de ses projets avec un bilan financier<sup>2</sup>.

---

1

[http://portal.unesco.org/culture/fr/files/25480/11068350113CHARTE\\_DU\\_DON\\_DE\\_LIVRES.pdf/CHARTE%2BDU%2BDON%2BDE%2BLIVRES.pdf](http://portal.unesco.org/culture/fr/files/25480/11068350113CHARTE_DU_DON_DE_LIVRES.pdf/CHARTE%2BDU%2BDON%2BDE%2BLIVRES.pdf)

## 8. Fiabilité des informations

BSF vérifie de manière rigoureuse la véracité des informations qu'elle diffuse auprès du public notamment via son site internet et les brochures de communication. Cette vérification n'est néanmoins qu'une obligation de moyen et BSF ne peut garantir ni être tenue pour responsable d'informations fausses qu'elle aurait diffusées à son insu et de bonne foi.

---

<sup>2</sup> [http://www.bibliosansfrontieres.org/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=112:rapports-annuels&Itemid=285](http://www.bibliosansfrontieres.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=112:rapports-annuels&Itemid=285)